



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-45**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Millery, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Guy BOISSERIN

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37  
Nombre de conseillers communautaires présents : 24  
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 10  
Nombre de conseillers communautaires absents : 3

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Damien COMBET, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Pascale MILLOT, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE  
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Mme Catherine STARON  
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET  
M. Erwan LE SAUX donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET  
Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN  
Mme Martine MORELLON donne pouvoir à M. Guillaume LEVEQUE  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA

### ABSENTS :

Mme Josiane CHAPUS  
Mme Christiane CONSTANT  
M. Grégory NOWAK

*Publiée le 12 avril 2024*

**Objet : Affectation des résultats 2023 au budget 2024**

---

Vu le rapport par lequel Mme Catherine Staron expose ce qui suit :

A la lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023, on constate :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	33 362 757,57	32 180 592,39	1 846 024,62	A1 663 859,44
Investissement	8 402 936,27	5 957 926,22	(2) 1 846 024,62	A2 -598 985,43
Dont 1068		2 594 175,13		
Fonctionnement	24 959 821,30	26 222 666,17	(3) 0,00	A3 1 262 844,87

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 2 324 369,26	III + IV 595 615,06	B1 -1 728 754,20
Investissement	I 2 324 369,26	III 595 615,06	B2 -1 728 754,20
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de - 1 182 165,20 €.

La reprise des résultats de l'exercice 2022 dégagent un excédent de 1 846 024,62 €

Le solde des Restes à Réaliser 2023 (dépenses – recettes) est déficitaire :  
-1 728 754,20 €.

Au global le résultat cumulé du CA 2023 sera déficitaire de **-1 064 894,76 €** (solde des RàR compris).

Le compte de gestion 2023, fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice 2023 suivant :

<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>I - Budget principal</b>	
Investissement	-598 985,43
Fonctionnement	1 262 844,87
<b>TOTAL I</b>	<b>663 859,44</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	
<b>TOTAL II</b>	
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	
<b>TOTAL III</b>	
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>663 859,44</b>

Pour couvrir le besoin de financement crée en section d'investissement 2024, du fait de l'inscription au budget des reports en dépenses et en recettes de 2023, créant un solde à financer de 1 728 754,20 €, il est proposé d'affecter et d'inscrire :

- 1- L'excédent de fonctionnement cumulé 2023 de 1 262 844,87 € en recettes d'investissement du budget 2024 au compte (R c1068)

- 2- Le déficit d'investissement 2023 de 598 985,43 € en section d'investissement du côté des dépenses du budget 2024 au compte (D c001),
- 3- D'assurer la couverture du reliquat de besoin de financement sur le budget 2024 de 1 064 894,76 € par l'inscription de recette d'emprunt (Rc1641) ou un virement complémentaire de la section de fonctionnement (cR021), ou de subventions d'investissements.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'affectation des résultats 2023 telle que présentée ci-avant.**

Extrait certifié conforme,

*prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*